

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 b) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Cinquante-cinquième session, Siège de la FAO

Rome (Italie), 9 – 11 février 2005

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS PARMIS LES DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUES

1. L'établissement de normes dans le Codex dépend en grande partie de la fourniture en temps utile d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS. Au cours des dernières années, les demandes d'avis scientifiques de la part du Codex aux organisations mères ont fortement augmenté. Cela est dû principalement au fait que le champ des questions pour lesquelles un avis est demandé s'est étendu et comprend maintenant les dangers chimiques et microbiologiques et les risques y associés, les aliments génétiquement modifiés et une vaste gamme de questions spécifiques telles que l'emploi d'agents antimicrobiens en aquaculture et les limites maximales pour les vitamines et les sels minéraux. Il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir la demande d'avis scientifiques augmente encore. Le Codex, la FAO et l'OMS ont reconnu qu'il est nécessaire de classer ces demandes par ordre de priorité et de gérer correctement ce processus compte tenu des ressources disponibles.
2. À sa cinquante-troisième session, le Comité exécutif du Codex (février 2004) a examiné une série de critères préliminaires pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques, préparée par la FAO et l'OMS¹. Il n'a pu parvenir à une conclusion au sujet des critères proposés et a renvoyé un nouvel examen à une session ultérieure.
3. Les critères préliminaires comprenaient les éléments suivants:
 - Pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités stratégiques tels qu'ils sont définis dans le cadre stratégique.
 - Importance et urgence pour les travaux du Codex et pour les pays membres en termes de santé publique et de commerce international.
 - Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande.
 - Nature des données requises et assurance de la disponibilité des données.
 - Indication claire de la manière dont seront utilisés les avis dans les activités du Codex.
 - Indication de la disponibilité des ressources nécessaires (budgétaires ou concrètes) provenant de diverses sources, y compris la FAO/OMS et les pays intéressés.

¹ ALINORM 04/27/3, par. 76 à 83.

4. Le débat initial mené par les membres à la cinquante-troisième session du Comité exécutif donne à penser que les critères pourraient inclure certains des éléments suivants: demandes provenant de pays en développement; décisions de la Commission ou du Comité exécutif; demandes qui avaient déjà été classées par ordre de priorité au niveau du Comité; conformité aux principes de travail pour l'analyse des risques et pertinence des avis pour accélérer la mise au point définitive d'une norme en cours d'élaboration. Il y a eu convergence de vues sur le fait que les priorités devraient être établies aussi sur une base régionale pour parvenir à une répartition géographique équitable et tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement. Certains membres ont estimé qu'une priorité générale devrait être accordée aux questions se rapportant à la sécurité sanitaire des aliments et que leur pertinence pour l'avancement des textes du Codex devrait aussi être examinée en établissant les priorités.

5. À sa vingt-septième session, la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2004) a formulé un certain nombre d'observations concernant les critères visant à établir des priorités pour la fourniture d'avis scientifiques². La Commission est convenue que la priorité en matière d'avis scientifiques devrait être donnée aux demandes émanant des organes subsidiaires du Codex, plutôt qu'à celles émanant des gouvernements et que le plan de travail du Codex devrait tenir compte de la disponibilité d'avis scientifiques pertinents. La Commission a noté l'opinion exprimée que la priorité devrait aussi être accordée aux préoccupations des pays en développement, aux décisions de la Commission et aux demandes émanant des organes subsidiaires du Codex classées par ordre de priorité.

6. La Commission a noté qu'en l'absence de critères Codex pour l'établissement des priorités en matière d'avis scientifiques, la FAO et l'OMS continueraient de planifier les réunions et consultations d'experts en fonction des critères suivants: a) portée claire des avis demandés; b) urgence des avis demandés; c) disponibilité des données requises ou engagement des pays à fournir ces données; et d) disponibilité de ressources financières.

7. Les secrétariats FAO/OMS ont mis à jour les demandes d'avis scientifiques soumises par le Codex jusqu'en novembre 2004 (Appendice I).

8. Il est proposé que la FAO et l'OMS continuent de classer les demandes par ordre de priorité à l'aide de la série de critères préliminaires comme il est indiqué ci-dessus, à titre provisoire, en tenant compte des observations formulées par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session. À ce stade, le **Comité exécutif** pourrait souhaiter reprendre le débat sur les critères, commencé à sa cinquante-troisième session, afin d'arriver à une conclusion et arrêter une série de critères que la FAO et l'OMS utiliseront pour gérer la fourniture des avis scientifiques. Il faut reconnaître par ailleurs que la FAO et l'OMS se doivent de tenir compte des demandes soumises directement par leurs États Membres.

9. Un autre débat qui a eu lieu à la cinquante-troisième session du Comité exécutif donne à penser que les comités du Codex devraient établir des priorités à leur niveau car cela faciliterait l'examen des priorités générales par le Comité exécutif.

10. Comme suite au débat ci-dessus, la FAO et l'OMS proposeront pour examen que les organes subsidiaires du Codex, lorsqu'ils présentent une demande d'avis scientifique, fournissent une description claire de l'objectif et de la portée de l'avis requis. En fixant des priorités, les comités du Codex devraient établir s'ils disposent des connaissances scientifiques suffisantes pour mener à bien l'évaluation des risques ou élaborer les avis scientifiques, identifier clairement le but dans lequel l'avis sur l'évaluation des risques/avis scientifiques est demandé, comment il sera examiné ou utilisé dans le processus de prise de décisions en matière de gestion (des risques) se rapportant à l'élaboration de normes Codex. Aucune demande ne sera transmise à la FAO et à l'OMS sans un examen clair des points ci-dessus.

11. Le **Comité exécutif** est invité à réexaminer cette proposition.

² ALINORM 04/27/41, par. 207 et 208.

Tableau 1: Demandes d'avis scientifiques soumises par le Codex à la FAO et à l'OMS (jusqu'en novembre 2004)

	Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU)^[1]	Avis serviront au Codex pour
1	Évaluation sécurité sanitaire de huit contaminants (par exemple acrylamide, arsenic, carbamate d'éthyle)	CCFAC	35 ^e session ALINORM 03/12A par. 183 ff 36 ^e session ALINORM 04/27/12, par. 210, Annexe XXVII	Comité mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA)	64 ^e session du JECFA (9-17 février 2005)	250 000	Limites maximales Rapport à la 37 ^e session du CCFAC (avril 2005)
2	Évaluation sécurité sanitaire additifs alimentaires et aromatisants	CCFAC	35 ^e session ALINORM 03/12A, par. 190, Annexe XV 36 ^e session ALINORM 04/27/12, par. 210, Annexe XXVII	Comité mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA)	65 ^e session du JECFA (7-16 juin 2005)	250 000	GSFA Rapport à la 38 ^e session du CCFAC, 2006
3	Évaluation sécurité sanitaire des résidus pour quatre nouveaux médicaments vétérinaires et trois existants	CCRVDF	14 ^e session ALINORM 03/31A par. 110 ff 15 ^e session ALINORM 05/28/31 Atelier technique FAO/OMS sur les résidus sans DJA/LMR	Comité mixte FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA)	66 ^e session du JECFA (2006)	250 000	Limites maximales de résidus Nouvelle approche JECFA pour méd. vétér. sans DJA/LMR Rapport au CCRVDF 2006
4	Évaluation sécurité sanitaire additifs alimentaires et aromatisants. Insérer 67 ^e session JECFA (2006)	CCFAC	36 ^e session ALINORM 04/27/12	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	67 ^e JECFA (2006)	250 000	Faire rapport au CCFAC

-	Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ^[1]	Avis serviront au Codex pour
5	Problèmes relatifs à la sécurité sanitaire et réglementaires liés aux aliments fonctionnels	CCASIA (Corée)	14 ^e session ALINORM 05/28/15, par. 53 à 55	Consultation d'experts à organiser	Atelier FAO/OMS tenu le 6 septembre 2004 pour échange d'informations. Consultation d'experts demandée par un des pays membres au Comité de coordination du Codex pour l'Asie. Dans l'attente d'indication du Comité exécutif avant nouvelle action	80 000	Identifier besoins et élaborer directives pour pays membres pour évaluer sécurité sanitaire et efficacité ^[2] .
6	Sécurité sanitaire du chlore actif utilisé dans et sur les aliments	CCFAC CCFH	35 ^e session ALINORM 03/12A par. 65; 36 ^e session ALINORM 04/27/12, par. 93 36 ^e session ALINORM 04/27/13, par. 158	L'OMS examinera et évaluera les risques et les avantages pour la santé de l'emploi du chlore actif dans la transformation des aliments lors de la révision des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau potable. Une consultation d'experts devrait examiner mandat spécifié par le CCFAC à sa 37 ^e session et le CCFH à sa 28 ^e session.	L'OMS a commencé à préparer Consultation d'experts	300 000	Avant-projet de Code d'usages pour l'emploi du chlore actif (Étape 2/3) Mandat proposé sera examiné par le Comité exécutif à sa 56 ^e session, 30 juin – 2 juillet 2005, et par la Commission du Codex à sa 28 ^e session, 4 – 9 juillet 2005.
7	Achevée [résistance aux antimicrobiens]	Suspendue jusqu'à décision pour nouvelle action par le Comité exécutif à sa 55 ^e session et Commission du Codex à sa 28 ^e session					

-	Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ^[1]	Avis serviront au Codex pour
8	La FAO et l'OMS étofferont leurs travaux actuels aux apports en nutriments recommandés de référence pour y inclure des limites supérieures pour les vitamines et les sels minéraux	CCNFSDU	23 ^e session ALINORM 03/26 par. 138ff	Atelier technique Mai 2005	Projet conjoint FAO/OMS (ESNA, IPCS) Commencé en août 2004	170 000	Avant-projet de directives pour les limites supérieures pour vitamines et sels minéraux
9	Le risque lié au genre <i>Enterobacter</i> , y compris <i>E. sakazakii</i> , et <i>Clostridium botulinum</i> dans les préparations en poudre pour nourrissons	CCFH	35 ^e session ALINORM 03/13A par. 169 36 ^e session ALINORM 04/27/13 par. 154	Activités de suivi pour élaborer l'évaluation des risques	Atelier FAO/OMS tenu à Genève du 2 au 5 février 2004. Activités de suivi commencées en mai 2004. Mise au point d'outils en cours	15 000	Options/orientations en matière de gestion des risques pour révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge Dispositions d'étiquetage dans la norme pour les préparations pour nourrissons (CCNFSDU)

Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ^[1]	Avis serviront au Codex pour
10 Évaluations finales des risques sur <i>Vibrio</i> et <i>Campylobacter</i>	CCFH	34 ^e et 35 ^e sessions ALINORM 03/13 et 03/13A	Achèvement des évaluations des risques –examen par les pairs	Évaluations des risques dus à <i>Salmonella</i> et <i>Listeria</i> publiées; Achèvement des autres évaluations après consultation avec les groupes de rédaction Traduction/publication	50 000	Options en matière de gestion des risques pour la révision des codes d'usages pertinents Rapport à la 37 ^e session du CCFH (mars 2005); 27 ^e session du CCFFP (28 février – 4 mars 2005)
11 Avis fondé sur évaluation des risques pour une gamme de 32 combinaisons pathogènes-produits	CCFH	32e session ALINORM 01/13 par. 12 à 20	<i>E.coli</i> en 2005 Plus 2 prévues pour 2005	Définition plus claire des questions relatives à la gestion des risques en suspens depuis la 37 ^e session du CCFH	450 000	Options pour gestion des risques dans la révision des codes d'usages pertinents
12 Établissement de critères pour l'évaluation de la sécurité des cargaisons précédentes acceptables (transport des graisses et des huiles en vrac) et évaluation de substances spécifiques sur cette base	CCFO CAC	18 ^e session ALINORM 03/17, par. 78 et 79 27 ^e session ALINORM 04/27/41 par. 206	Convocation consultation d'experts FAO/OMS proposée lors de la 26 ^e session Commission du Codex	Discussion en cours Demande ratifiée	140 000	Critères pour élaboration et révision de la liste positive d'ici février 2005.
13 Évaluation des résidus et toxicologie des pesticides pour l'établissement de LMR	CCPR	36 ^e session ALINORM 04/24	Réunion conjointe FAO/OMS pour résidus pesticides	Prochaine réunion JMPR en préparation pour 19-28 septembre 2005	350 000	Avant-projet limites maximales résidus de pesticides Rapport à la 38 ^e session CCPR, 2006

	Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ^[1]	Avis serviront au Codex pour
14	Recommandations de York et Rapport de Zoning sur données minimales requises pour la fixation de LMR, avec les tolérances à l'importation	CCPR		Suite donnée à ces réunions	Une étude est en cours pour voir si les pays suivent les recommandations de la réunion de York sur les besoins de données minimales pour fixer des LMR, et de la réunion de Zoning.	10 000	Rapport à la 37 ^e session CCPR, avril 2005 et OCDE
15	Établissement de LMR pour les épices	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24A, par. 187 à 200 36 ^e session ALINORM 04/24	Travaux commencés à JMPR, septembre 2004, seront poursuivis lors prochaines sessions de la JMPR	En cours	10 000 par réunion	37 ^e session CCPR, avril 2005
16	Utilisation de la méthode fondée sur la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers	CCFH Commission du Codex Alimentarius	27 ^e session ALINORM 04/27/41 par. 45	Consultation d'experts FAO/OMS ou réunion technique sur l'utilisation de la méthode fondée sur la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international	Discussion entre ESNS et AGA (FAO) et OMS pour établir s'il est nécessaire de planifier cette consultation en 2005	100 000	Code d'usages pour le lait et les produits laitiers Les résultats seront examinés par le CCFH en 2006.
17	Document d'orientation concernant l'application du système HACCP dans les petites et moyennes entreprises	CCFH	35 ^e session ALINORM 03/13	Élaborer un document d'orientation sur la base de CX/FH 03/4 et de l'expérience récente des pays membres de la FAO/OMS	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de discussion électronique mis en place • Version préliminaire en préparation • Réunion technique, 13-15 décembre, 2004 	80 000	Codex et pays membres de la FAO/OMS (pour améliorer la production alimentaire) et programmes de sécurité sanitaire des aliments Rapport à la 37 ^e session du CCFH, mars 2005

	Demande d'avis	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ^[1]	Avis serviront au Codex pour
18	Projet conjoint JECFA/JMPR Mise à jour des principes et méthodes d'évaluation des risques: LMR/tolérances	Conférence de Melbourne CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24A par. 20 à 31	Élaborer et mettre à jour des directives FAO sur la soumission et l'évaluation de résidus de substances chimiques pour l'établissement de LMR/tolérances Améliorer la méthodologie pour les estimations de point sur l'évaluation de l'exposition alimentaire en rapport avec l'établissement de LMR Spécifications d'additifs alimentaires	• Planification Atelier prévu pour 11-15 avril 2005 Juin 2005	150 000 30 000 80 000	Orientations générales sur la soumission de données et l'évaluation pour l'établissement de LMR Codex Amélioration dans l'établissement de LMR
19	Donner des avis sur l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture	CCRVDF	15 ^e session ALINORM 05/28/31	Réunion conjointe d'experts FAO/OMS/OIE sur l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture	En préparation (FAO/FIU et FAO/ESN)	130 000	Code d'usages pour l'aquaculture du CCRVDF
20	Fournir des orientations pratiques pour l'application des stratégies de gestion des risques microbiologiques fondées sur les résultats de l'évaluation des risques.	FAO/OMS	Des activités FAO/OMS dans les pays membres et la participation aux réunions des groupes de travail du Codex ont fait ressortir le besoin d'orientations dans ce domaine	Consultation d'experts FAO/OMS sur des stratégies pratiques de gestion des risques	Stade de la planification initiale, pour réunion en juin 2005 ?	80 000	Gouvernements nationaux et Codex

^[1] Coûts totaux pour la FAO/OMS, publication de rapports incluse, mais non compris les dépenses de personnel.

^[2] Vingt-cinquième session du CCNFSU. Dans le document ALINORM 04/25, il est précisé que la question des aliments fonctionnels pourrait aussi être traitée dans le cadre des allégations relatives à la santé plutôt que comme une catégorie séparée d'aliments. A la quatorzième session du Comité de coordination du Codex pour l'Asie (ALINORM 05/28/15), il n'y a pas eu de demande claire de la part du Comité, mais une demande de la part de un ou deux pays seulement.

Tableau 2: Autres initiatives prises par la FAO et l'OMS concernant la fourniture d'avis scientifiques

Demande	Source	Référence	Action par FAO/OMS	État d'avancement planification/ Mise en oeuvre	Coût estimé (dollars EU) ¹¹	Avis serviront au Codex pour
1 Demande convocation d'une consultation pour examiner le statut et les procédures des organes d'experts et avis sur autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques fournis à la Commission	Commission du Codex Al. Commission du Codex Al. CCEXEC Commission du Codex Al.	24 ^e session ALINORM 01/41 par. 61 25 ^e session ALINORM 03/25/5 par. 23 53 ^e session ALINORM 04/27/3 par. 55 à 85 27 ^e session ALINORM 04/27/41 par. 197 à 208	Identifier des ressources supplémentaires pour mener à bien l'activité. Terminer organisation de l'atelier et de la consultation d'experts finale.	Atelier FAO/OMS avec parties intéressées tenu du 27 au 29 janvier 2004. Suite donnée aux recommandations. Création d'un groupe spécial interne FAO/OMS en cours <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un manuel de procédure pour communication avis scientifiques – en cours • Analyse approfondie pour sélection d'experts, transparence des réunions, utilisation des données, etc. en cours • Atelier visant à renforcer capacités /participation des pays en développement – commencé • Organisation d'une réunion intergouvernementale FAO/OMS si ressources disponibles 	300 000	Rapport à la 28 ^e session de la Commission du Codex Alimentarius, juillet 2005
2 Partage des tâches pour évaluation résidus de pesticides et toxicologie aux niveaux national et international	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24A par. 19	Projet pilote conjoint FAO/OMS en collaboration avec pays membres de l'OCDE	Première réunion le 9 juin 2003 (en cours – résultats à mettre à jour) Rapport en préparation pour CCPR et autres organes intéressés.		Charge de travail réduite pour JMPR Expérience servira au JECFA Rapport à 37 ^e session du CCPR, avril 2005